

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 019-581/11/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une emprise sise rue Bir Hakeim en vue de l'extension du Centre Bourse à Marseille 1er arrondissement

DAEP 11/7012/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée par délibération du 9 février 2009 sur un projet visant à accroître l'attractivité du centre-ville par la requalification des espaces et des équipements publics, le renforcement de sa place commerciale, universitaire et touristique. Etroitement liée au renouveau de l'image de Marseille, la rénovation du Centre Bourse constitue une opération urbaine et commerciale d'envergure, conçue pour le bien-être de tous les Marseillais. Elle s'inscrit parfaitement dans les projets de requalification et de semi-piétonisation entrepris par la Ville et Marseille Provence Métropole pour embellir et rendre plus attractif le centre de la Ville de Marseille assez proche du Vieux Port.

La réalisation du nouveau Centre Bourse se terminera fin 2012 et sera ouvert pour l'évènement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Ce projet s'oriente aujourd'hui vers une modernité architecturale ouverte sur la ville, aux lignes fluides et

attractives. Il privilégie la transparence des façades, la création de nouvelles vitrines plus adaptées à l'ambiance «piétonnière» du futur quartier, la réhabilitation des nombreux accès existants propices à la promenade et la création d'une entrée en angle du bâtiment, tournée vers le Vieux Port.

En effet, le programme d'aménagement du centre commercial prévoit la création de nouvelles façades et de nouvelles entrées, notamment sur la rue Bir-Hakeim où la façade sud avancera de 12 mètres à partir du pied du bâtiment existant et de 14,50 mètres environ au droit du futur perron.

Aussi, la Ville de Marseille a sollicité la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'étude du déclassement de la partie de la rue Bir-Hakeim incluse dans l'emprise du futur bâtiment du Centre Bourse.

Le déclassement puis la cession de ces terrains au constructeur lui permettront de réaliser des travaux d'amélioration des accès piétons, d'agrandissement, d'embellissement et de mise aux normes du Centre Bourse.

Le terrain à déclasser par Marseille Provence Métropole correspond à une emprise de la rue Bir-Hakeim, à usage principal de chaussée et de trottoir.

Cette voie est ouverte à la circulation publique dans le sens ouest-est et consacrée essentiellement à la circulation des autobus de la RTM ainsi qu'à leur arrêt.

Les parties et volume (cf. état descriptif annexé) objets du déclassement de la rue Bir-Hakeim, relevant du patrimoine de Marseille Provence Métropole, sont représentés en teintes rose et saumon sur le plan de déclassement du domaine public MPM joint, pour une emprise d'environ 1204 m² décrite ci-dessous :

- * hors division en volume teinte rose (1) : superficie 852 m²
- * rampe d'accès hors division en volume teinte saumon (2) : superficie 302 m²
- * hors division en volume teinte rose (3) : superficie 21 m²
- * en division en volume teinte saumon (4) : superficie 29 m² - cf. annexe

S'agissant de domaine public de voirie, un déclassement est nécessaire.

Conformément au Code de la Voirie Routière, fixant les modalités des procédures relatives à l'ouverture, l'élargissement et au déclassement des voies communales, le présent projet a été soumis à enquête publique afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du dossier et présenter ses observations au Commissaire-Enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 13 septembre au 27 septembre 2010 inclus.

Le 11 octobre 2010, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable sur le projet de déclassement du domaine public routier communautaire du segment décrit ci-dessus pour une superficie totale de 1204 m² environ.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'enquête publique qui s'est déroulée du 13 septembre au 27 septembre 2010 inclus ;
- L'avis favorable du Commissaire-Enquêteur du 11 octobre 2010.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt économique de l'extension du Centre Bourse.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est constatée la désaffectation d'une partie de la rue Bir-Hakeim à Marseille 1^{er} arrondissement définie dans l'état descriptif de division en volume, ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement en volume du domaine public routier communautaire d'une partie de la rue Bir-Hakeim, décrite ci-dessus.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI